

Ce jour'hui vingt un thermidor cinquieme année republicaine  
 Sur les Sept heures du soir par devant moi Jacques Francois  
 Joseph Lefebvre agent municipal de vivernes et compare  
 en la maison commune Antoine Francois Joseph Lescoute  
 journalier a vivernes; le quel assiste de <sup>et de</sup> ~~de~~ Joseph  
 Defay Charpentier age de vingt un an Charpentier

et de Marguerite Delattre agee de vingt six ans jeune fille,  
 domiciliés tous deux a vivernes m'adeclare que Marie Françoise  
 Cogniaux son épouse en légitime mariage est accouchée a deux heures  
 ce matin d'un enfant femelle qui est m'a présentée et auquel il a  
 donné le prénom de Marguerite Françoise, d'après cette déclaration  
 que les assistans ont certifié conforme a la vérité et la représen-  
 tation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé, en vertu  
 des pouvoirs a moi délégués le présent acte que moi le père ni les  
 témoins n'ont signé ayant déclaré ne savoir écrire  
 fait en la maison commune de vivernes les jours, mois et an que  
 dessus.

J. Lefebvre

N.1797.8.8

N.05.TH.21

Ce jourd'hui vingt un thermidor cinquieme année républicaine sur les sept heures du soir pardevant moi jacques françois joseph lefebvre agent municipal de wizernes est comparu en la maison commune antoine françois joseph lescoutre journalier à wizernes ; lequel assisté de aimable joseph dufay charpentier âgé de vingt un an et demie charpentier et de marguerite delattre âgée de vingt six ans jeune fille, domiciliés tous deux à wizernes m' a déclaré que marie françoise cogniaux son épouse en légitime mariage est accouchée à deux heures ce matin d'un enfant femelle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de marguerite françoise , d' après cette déclaration que les assistans ont certifié conforme à la vérité et la représentation qui m' a été faite de l' enfant dénommé, j'ai rédigé, en vertu des pouvoirs à moi délégués le présent acte que ni le père ni les témoins n' ont signé ayant déclaré ne savoir écrire fait en la maison commune de wizernes les jour, mois et an que dessus.

*j : f : j : lefebvre*